



HARAS DU SOLEIL

CHEVAUX tarifs 2024-2025

Les reprises durent 1 heure et sont encadrés par un moniteur diplômé d'état. Les cavaliers doivent prévoir d'arriver 15mn à l'avance pour s'occuper de leur poney et de repartir 15 mn après pour s'en occuper après la reprise



Cavaliers de passage

- PACK 1 HEURE DE PASSAGE 27 €
- PACK CARTE DE 5 HEURES 125 € (soit 25 € la séance)



Futurs membres

- PACK DECOUVERTE 3 HEURES 51 € (soit 17 € la séance)



Cours particuliers

- | | Seul | en duo ou trio |
|--------------------------------|------|-----------------|
| ➤ COURS PARTICULIER MEMBRE | 40 € | 30 €/ cavalier |
| ➤ COURS PARTICULIER NON MEMBRE | 50 € | 40 € / cavalier |



Inscription à l'année (cavaliers membres)

Devenir Membre

Droit d'entrée au pro rata de l'année :

Moins de 18 ans :

janvier : 55 €, avril : 40 € juillet : 25 €

Plus de 18 ans :

janvier : 65 €, avril : 50 € juillet : 35 €

Droit d'entrée annuel (la 3 ^{ème} offerte)	90 € / an (+ 18 ans) 80 € / an (- 18 ans)
---	--

Licence 2025 (obligatoire)	36 € par an (+18 ans) 25 € par an (-18 ans)
--------------------------------------	--

Forfait annuel 1 ou 2 séances par semaine

Engagement annuel sur 32 ou 64 séances de septembre à juin, non remboursable mais reportable sur raison médicale. Les cours ont lieu chaque semaine hors vacances scolaires, hors fermeture de l'établissement une semaine fin janvier ou début février et hors pont de l'ascension du 28-05-2025 au 02-06-2025

Le règlement du forfait annuel en début d'année et encaissement au début de chaque trimestre (septembre, avril et juin)

1 séance par semaine	588€ / an Soit 196 € / trimestre Soit 18.40 € / séance
-----------------------------	--

2 séances par semaine	960 € / an Soit 320 € / trimestre Soit 15 € / séance
------------------------------	--

Carte de 10 ou 20 heures pour 1 à 2 heures par semaine

Engagement sur 10 ou 20 heures à raison de 1 ou 2 séances par semaine, vacances scolaires comprises, **carte valable 2 mois et demi ou 4 mois** à la date de la première séance prise. Des cours peuvent avoir lieu durant les vacances scolaires

Carte 10 heures (valable 2 mois ½)	184 € Soit 18.40 €/ séance
--	-------------------------------

Carte 10 heures (valable 4 mois)	200 € Soit 20 € la séance
--	------------------------------

Carte 20 heures (valable 2 mois ½)	300 € Soit 15 € / séance
--	-----------------------------

Règlement à la séance

1 séance	23 €
-----------------	------

Règlementation des inscriptions (extrait du règlement intérieur)

- Le dossier d'inscription doit comprendre : un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'équitation (ou une validation sur le site de la ffe dès la licence saisie), une autorisation parentale pour les mineurs le règlement intérieur signé et le numéro de licence. La licence est obligatoire pour prendre des cours au haras du soleil.

Inscription en forfait annuel

- Le forfait annuel est non remboursable. En cas de problème médical avéré (sur présentation d'un certificat médical), le restant peut être rattrapé sur des activités de vacances ou sur des cours dès que l'enfant est rétabli.
- Le règlement du forfait annuel est à donner intégralement en septembre, sous forme de 3 chèques encaissables en septembre, janvier et avril ou 3 autorisations de prélèvement aux mêmes dates.
- Les trimestres : Les cours ont lieu 1 ou 2 fois par semaine en fonction du forfait choisi, hors vacances scolaires et fermeture d'une semaine fin janvier ou début février pour congé annuel. Durant le pont de l'ascension (du mercredi 28/05/2025 au dimanche 02/06/2025), les cours n'ont pas lieu.
- Rattrapage de séances : 3 rattrapages maximum dans le trimestre (sauf cas particulier de problèmes médicaux avec certificat). Les rattrapages sont à effectuer dans le même trimestre. Aucun rattrapage ne sera possible pendant les vacances scolaires sauf cas particulier pour le forfait annuel et sur présentation d'un certificat médical.
- Toute séance non décommandée 48h à l'avance est due et ne pourra prétendre à un rattrapage sauf sur certificat médical

Inscription en carte

- Le dossier d'inscription doit comprendre : un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'équitation, une autorisation parentale pour les mineurs le règlement intérieur signé et le numéro de licence. La licence est obligatoire pour prendre des cours au haras du soleil.
- Les cartes sont non remboursables et ont une durée de vie indiquée lors de la souscription. Une carte tombant à échéance est réputée consommée même si certaines heures n'ont pas été prises par le cavalier. Les cartes valables 2 mois ½ sont à raison d'une fois par semaine pour une carte de 10 heures et 2 fois par semaine pour 1 carte de 20 heures. En cas d'absence, il convient de rattraper une séance avant l'échéance de validité de la carte dans la limite de 2 changements par carte. Le début de la carte correspond à la date de la 1^{ère} séance prise. La carte 4 mois est valable 4 mois à compter de la date de la 1^{ère} séance consommée
- Rattrapage de séances : 2 rattrapages maximum dans la carte (sauf cas particulier de problèmes médicaux avec certificat). Les rattrapages sont à effectuer durant la validité de la carte
- Toute séance non décommandée 48h à l'avance est due et ne pourra prétendre à un rattrapage sauf sur certificat médical, elle sera cochée sur la carte comme si elle avait été prise.